

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mars 2019

Nombre de Conseillers  
en exercice : 9  
présents : 7  
votants : 7

Date de la convocation : 14 mars 2019  
Date d'affichage : 14 mars 2019

Le Conseil Municipal se réunit, en ce jour, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, Pascal SORIN.

Présents : GREZES Catherine, KENKEL Margaretha, LE HOUEZEC Cécile, RILEY Douglas STRAUCH Léonore, VASSEUR Marielle.

Excusés : HOLDERLÉ Bernard, CHAUVIN Alain

Absents :

Secrétaire : LE HOUEZEC Cécile

## **Ordre du jour :**

- Adoption du compte rendu du 21 février 2019
- Délibérations :
  - Vote des comptes administratifs 2018 (Commune, Eau, Transport, Msap)
  - augmentation du temps de travail de Francine
- Demande par des particuliers d'une dérogation pour le transport scolaire vers Saint-Antonin Noble Val
- Informations générales
- Questions diverses

## **Délibérations du conseil :**

### **D-2019-008 Vote du compte administratif complet - Vaour**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Léonore STRAUCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 040.31	16 546.08		16 546.08	49 040.31
Opérations de l'exercice	306 907.76	376 167.93	268 359.88	248 387.82	575 267.64	624 555.75
<b>TOTAUX</b>	<b>306 907.76</b>	<b>425 208.24</b>	<b>284 905.96</b>	<b>248 387.82</b>	<b>591 813.72</b>	<b>673 596.06</b>
Résultat de clôture		118 300.48	36 518.14			81 782.34
				Restes à réaliser		21 153.00
			Besoin/excédent de financement Total			102 935.34
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			92 300.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

15 365.14	au compte 1068 (recette d'investissement)
102 935.34	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### D-2018-009 Vote du compte administratif complet - Maison Service Au Public

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Léonore STRAUCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 625.92		993.00		4 618.92	
Opérations de l'exercice	31 516.11	35 881.00			31 516.11	35 881.00
<b>TOTAUX</b>	<b>35 142.03</b>	<b>35 881.00</b>	<b>993.00</b>		<b>36 135.03</b>	<b>35 881.00</b>
Résultat de clôture		738.97	993.00		254.03	
				Restes à réaliser		
			Besoin/excédent de financement Total		254.03	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			993.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux

crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

738.97	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### D-2019-010 Vote du compte administratif complet - Service Eau Vaour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Léonore STRAUCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 031.30	6 871.59		6 871.59	5 031.30
Opérations de l'exercice	99 417.63	109 219.08	86 508.29	111 652.43	185 925.92	220 871.51
<b>TOTAUX</b>	<b>99 417.63</b>	<b>114 250.38</b>	<b>93 379.88</b>	<b>111 652.43</b>	<b>192 797.51</b>	<b>225 902.81</b>
Résultat de clôture		14 832.75		18 272.55		33 105.30
				Restes à réaliser	28 248.20	
				Besoin/excédent de financement		4 857.10
				Pour mémoire : virement à la s		10 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

9 975.65	au compte 1068 (recette d'investissement)
4 857.10	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

### D-2019-011 Vote du compte administratif complet - Régie Transport Vaour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Léonore STRAUCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		57 040.91		7 847.53		64 888.44
Opérations de l'exercice	47 083.84	39 707.34		6 341.48	47 083.84	46 048.82
<b>TOTAUX</b>	<b>47 083.84</b>	<b>96 748.25</b>		<b>14 189.01</b>	<b>47 083.84</b>	<b>110 937.26</b>
Résultat de clôture		49 664.41		14 189.01		63 853.42
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		63 853.42
				Pour mémoire : virement à la s		10 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
49 664.41	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

### **D-2019-012 Modification durée de travail de l'agent d'entretien**

Considérant que suite à l'ouverture de la Maison du Causse, Mme Francine PIRON a besoin d'1h30 de plus pour faire le ménage de ce bâtiment,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de porter la durée hebdomadaire de travail de Mme Francine PIRON, adjoint technique territorial, à 10h00/semaine (au lieu de 8h30) soit 43.33/mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **Informations générales :**

Ramassage scolaire vers Saint-Antonin Noble Val : Suite à une requête d'un collectif de parents sur le ramassage scolaire vers Saint Antonin, la commune a fait une demande auprès du département qui a répondu que depuis la rentrée c'est de la compétence de la Région Occitanie mais que les élèves ne relevaient pas d'un système dérogatoire pour des enseignements spécifiques et qu'il convenait donc de respecter la carte scolaire. La municipalité se renseignera sur la mise en place du ramassage au départ de Saint-Michel de Vax.

Eclairage public : une pétition a été déposée à la mairie contre l'extinction de l'éclairage municipal la nuit : une réunion publique a eu lieu afin de sensibiliser la population et un article est paru dans les échos de Vaour. Le programme est planifié et budgétisé.

Conseil municipal : Bernard HOLDERLÉ démissionne de son poste d'élus et de 1<sup>er</sup> adjoint.

Fait à Vaour, le 25 mars 2019

Le Maire,

Pascal SORIN

Suivent les signatures

CHAUVIN Alain	GREZES Catherine	HOLDERLÉ Bernard
<i>Excusé</i>		<i>Excusé</i>
KENKEL Margaretha	LE HOUEZEC Cécile	RILEY Douglas
STRAUCH Léonore	VASSEUR Marielle	